Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 035-213502784-20260623-V_DEL_2026_042-DE

Saint-Grégoire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2026

Date de convocation : 16 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt deux juin, à 20h00 , les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Grégoire, convoqués conformément aux articles L.2121-10 à 12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en mairie, sous la présidence de DU MOTTAY Éric.

Etaient présents :
REMOISSENET Laëtitia, DU MOTTAY Éric, PASQUET Nathalie, GALLIER Maxime, VINET Liliane, AMELOT Delphine, MOREL Christian, DUCIEL Christine, AMPIGNY Joby, CHUBERRE Philippe, SIMON Didier, CHAMART-LEJEUNE Marie-Hélène, PERROT Olivier, GREIVELDINGER Jacques, LORHO Mathieu, POSTEC Christelle, LE BOURHIS Sandra, DE VERGIE Guillaume, ROUX Émeline, LOCATELLI Sandrine, PEDRON Jordane, DEFRANCE Matthieu, MAIER Charles, ALIAGA Marie, BADEA Sabina

Absent(s) excusé(s) :
GUYOT Jean-Yves (Mandataire REMOISSENET Laëtitia), BENOIST Florence (Mandataire AMELOT Delphine), BABES Anca (Mandataire MOREL Christian), CHARDINNE-DELISLE Laurène (Mandataire GALLIER Maxime)

MOREL CHRISTIAN a été nommé(e) secrétaire de séance.

N° V_DEL_2026_042 FINANCES LOCALES - BUDGET ANNEXE "GESTION PATRIMOINE COMMERCIAL COMMUNAL" - EXERCICE BUDGÉTAIRE 2025 - AFFECTATION DE RÉSULTAT

(Rapporteur : AMELOT Delphine)

***VU** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2311-5 ;*

***VU** l'arrêté du 30 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ;*

***VU** la délibération du conseil municipal n°2026_041 du 22 juin 2026 portant approbation du compte financier unique du budget annexe « Gestion Patrimoine Commercial Communal » ;*

***CONSIDÉRANT** que conformément à l'article L. 2311-5 précité, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors de l'adoption du CFU ;*

***CONSIDÉRANT** la présentation en Commission Générale du 17 juin 2025.*

Chers Collègues,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Eric DU MOTTAY, premier adjoint au Maire, arrête le compte financier unique du budget annexe « Gestion Patrimoine Commercial Communal » pour l'année 2025, le solde de clôture est arrêté à la somme de 436 021,38 € :

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 035-213502784-20260623-V_DEL_2026_042-DE

GPCC 2025	DEPENSES		RECETTES		SOLDE CLOTURE		
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL F + I
Report de résultat 2024	0,00 €	0,00 €	363 311,50 €	686 206,90 €	363 311,50 €	686 206,90 €	1 049 518,40 €
Résultat de l'exercice 2025	764 929,37 €	2 539 194,05 €	798 557,47 €	1 892 068,93 €	33 628,10 €	-647 125,12 €	-613 497,02 €
Résultat cumulé de l'exercice	764 929,37 €	2 539 194,05 €	1 161 868,97 €	2 578 275,83 €	396 939,60 €	39 081,78 €	436 021,38 €
TOTAL CUMULE	3 304 123,42 €		3 740 144,80 €				

SOLDE CUMULE DE CLOTURE	436 021,38 €

Il se présente sous la forme d'un excédent de fonctionnement de 396 939,60 € et d'un excédent d'investissement de 39 081,78 €,

Il est proposé d'affecter le résultat de la manière suivante sur l'exercice 2025:

- **R / 001 – Excédent d'investissement : 39 081,78€**
- **R / 002 – Excédent de fonctionnement : 39 213,55€**
- **R/1068 – Excédent de fonctionnement capitalisés : 357 726,05€**

1°/ D'AFFECTER le résultat de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026 à raison d'un excédent d'investissement (R/001) de 39 081,78€, d'un excédent de fonctionnement (R/002) de 39 213,55€ et d'un excédent de fonctionnement capitalisé de 357 726,05€;

VOTE :
26 voix POUR
3 ABSTENTION(S) :
MAIER Charles, ALIAGA Marie, BADEA Sabina

Fait à Saint-Grégoire le 23 juin 2026

Le Maire,
REMOISSENET Laetitia

Secrétaire de séance,
MOREL Christian